Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260605-5ADH-DE

**COMMUNE DE MAHALON**
**(Finistère)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 13
. votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : BRENEOL Carine, MOULLEC Xavier.

Secrétaire : PERON Marie-Hélène.

## 5-ADHESION A L'APPLICATION WEB « MON VILLAGE ».

Monsieur Fabien CELTON, 1er Adjoint au Maire, présente au conseil municipal l'application WEB « Mon village ».

L'avantage d'adhérer à cette application et de pouvoir communiquer simplement et efficacement en temps réels aux administrés et visiteurs. C'est aussi un outil de communication « clé en main » pour les Associations et les commerces susceptibles de multiplier par 5 leur visibilité locale.

L'application permet de créer des synergies avec Communes voisines, elle peut se synchroniser avec le site internet actuel et les réseaux sociaux.

Chaque habitant pourra télécharger gratuitement cette application sur laquelle il trouvera toutes les informations relatives à :

-la Commune, aux commerces, aux associations
-les actualités,
-les travaux, déviations, coupure de courant,
-les alertes infos diverses (météo, pollution…)
-les festivités, les évènements,
-Etc…

Une alerte les préviendra de tout ce qui sera mis en ligne.

Le coût pour la Collectivité serait de 1 570.00 € HT ou 1 884.00 € TTC pour l'année.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera possible également de consulter les informations de toutes les Communes qui adhèrent à l'application « Mon Village ». Les commerçants peuvent faire des annonces en direct pour faire leur publicité par exemple. Il précise qu'il y

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260605-5ADH-DE

aura des modérateurs, tout ne sera pas permis, ce n'est pas un réseau social pour créer des polémiques ou colporter de fausses informations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à adhérer à l'application WEB « Mon Village » ;

Fait et délibéré à Mahalon, le 05 juin 2026
A Mahalon, le 09 juin 2026

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

